

# Fiche de données de sécurité

## R408S

Fiche du 04/03/2013, révision 3

### 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur du produit

Dénomination commerciale : R408S  
Type de produit et emploi : Email céramique pour décoration

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du mélange : Revêtement céramique destiné à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique

#### 1.3 Données relatives au fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur :

Les Cousins SARL  
160 rue des 4 Termes – ZI des Paluds  
13782 Aubagne cedex  
Tél. +33 4 42 82 26 26

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence :

Centre Antipoison de Paris  
Hôpital Fernand Widal  
200, rue du Faubourg Saint Denis  
75475 Paris cedex 10  
Tél. + 33 1 40 05 48 48

Personne chargée de la fiche de données de sécurité :  
gestionfds@lescousins.fr

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008) :  
Toxicité chronique pour le milieu  
Aquatique, Catégorie 2

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques,  
entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)  
Dangereux pour l'environnement

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut  
entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement  
aquatique.

#### 2.2 Eléments de l'étiquette

Etiquetage (Règlement (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### 2.3 Autres dangers

L'inhalation prolongée de poussière fine de quartz peut entraîner la pneumoconiose (silicose) si la valeur limite au poste de travail est dépassée. Les symptômes d'une silicose peuvent se traduire par l'inflammation chronique du système respiratoire. Il peut y avoir un risque d'augmentation du cancer du poumon pour des personnes déjà affectées par la silicose.

A partir d'études d'inhalation réalisées sur des rats, l'Agence Internationale de la Recherche sur le Cancer, AIRC, une branche de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a conclu qu'il y avait une preuve suffisante d'effet cancérigène du dioxyde de titane sur ces animaux. Selon sa réglementation interne, l'AIRC a déduit d'une façon générale que le dioxyde de titane représente également un risque potentiel de cancer pour l'homme (groupe 2 b). Des études épidémiologiques n'ont pas démontré de risque accru de cancer du poumon résultant d'une exposition au dioxyde de titane sur le lieu de travail.

Fiche de données de sécurité  
R408S

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.A.

3.2 Mélanges

Composants dangereux :

Nom chimique	N°CAS N°CE	Classification (67/548/CEE)	Classification (règlement CE N°1272/2008)	Concentration (%)
Oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 01- 2119463881- 32-0055	N ; R50/53	Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>=2,5 - < 10
Substance VLE :				
Quartz (SiO2)	14808-60-7 238-878-4			< 10
Dioxyde de Titane	13463-67-7 236-675-5 01- 2119489379- 17-0025			< 10

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premier secours

Conseils généraux :

Ne pas laisser la victime sans surveillance

En cas d'inhalation :

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution

Enlever les lentilles de contact

Protéger l'œil indemne.

Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication de l'éventuelle nécessité d'une consultation médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés :

Eau, CO<sub>2</sub>, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux menacés par l'incendie.

Moyens inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Risques particuliers résultants de la substance ou du mélange

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Précaution pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Fiche de données de sécurité  
R408S

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions, dispositifs de protection individuelle et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Eviter la formation de poussières.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2 Mesures de précaution de type environnemental  
Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
- 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage  
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Balayer et enlever à la pelle.  
Conservé dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 6.4 Renvoi à d'autres sections  
Equipement de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions pour une manipulation sûre :  
Eviter la formation de particules respirables.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également la section 8 pour les dispositifs de protection individuels recommandés..  
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- 7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.  
Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun  
Pas de matières à signaler spécialement.  
Conservé dans un endroit sec.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)  
Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Nom chimique	N°CAS N°CE	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Mise à jour	Base
Oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3		2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire :	Valeurs limites indicatives					
		VME	5 mg/m3		2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire :	Valeurs limites indicatives					
Quartz (SiO2)	14808-60-7	VME	0,1 mg/m3		2010-04-13	FR VLE
Information supplémentaire :	Valeurs limites réglementaires contraignantes					
Dioxyde de Titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3	Titane	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire :	Valeurs limites indicatives					

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux :

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Porter des protections oculaires fermées, ne pas porter de lentilles. Pour le choix des lunettes de sécurité, se conformer aux normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 relatives à la protection contre la poussière, les fumées, les brouillards et les vapeurs. Marquage "CE" de catégorie II. La visibilité à travers les lunettes doit être optimale et ces éléments doivent être nettoyés sur une base quotidienne; ces protecteurs doivent être périodiquement désinfectés suivant les instructions du fabricant. Les indicateurs de détérioration peuvent être : le jaunissement des verres, les rayures, éraflures sur les verres.

Protection de la peau et du corps :

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Fiche de données de sécurité  
R408S

Protection des mains :	Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Protection respiratoire :	Aucun équipement de protection respiratoire individuel normalement nécessaire. Dans le cas où la concentration dépasse 10mg/m <sup>3</sup> le masque anti-poussière est recommandé.
Mesures d'hygiène :	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Contrôles de l'exposition environnementale :	
Conseils généraux :	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques générales

Aspect et couleur :	Poudre rose pâle
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	N.A.
pH :	6-8
Point de fusion/congélation :	>500°C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	>1000°C
Inflammation solides/gaz :	Non inflammable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs :	Non pertinent
Point éclair :	Non pertinent
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur :	Non pertinent
Densité relative :	Non pertinent
Hydrosolubilité :	Insoluble
Liposolubilité :	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non pertinent
Température d'auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition :	N.A.
Viscosité :	N.A.
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant

### 9.2 Autres informations

Miscibilité :	N.A.
Liposolubilité :	N.A.
Conductibilité :	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substance :	N.A.
Viscosité :	Non pertinent
Densité apparente :	1500-3000 kg/ m <sup>3</sup>

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Stable en conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune

### 10.4 Conditions à éviter

Stable en conditions normales

### 10.5 Matériaux incompatibles

Aucun en particulier

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit :

Toxicité aiguë par voie orale :	Estimation de la toxicité aiguë : 1922 mg/kg, Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation :	Estimation de la toxicité aiguë : 5.77 mg/l, poussières/brouillard, Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée :	donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Selon la méthode OECD no. 404, le produit

Fiche de données de sécurité  
R408S

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire :	n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau. Selon la méthode OECD no. 405, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	donnée non disponible
Information supplémentaire :	donnée non disponible

Composants :

Frittes, produits chimiques (contient du plomb) :  
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 : > 2000 mg/kg, rat

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit :

Evaluation Ecotoxicologique  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit :

Biodégradabilité : donnée non disponible

Composants :

Oxyde de zinc

Biodégradabilité : donnée non disponible

Quartz (SiO<sub>2</sub>)

Biodégradabilité : donnée non disponible

Dioxyde de Titane

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bio-accumulation

Produit :

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants :

Oxyde de zinc

Bioaccumulation : donnée non disponible

Quartz (SiO<sub>2</sub>)

Bioaccumulation : donnée non disponible

Dioxyde de Titane

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit :

Répartition entre les compartiments Environnementaux : donnée non disponible

Composants :

Oxyde de zinc

Répartition entre les compartiments Environnementaux : donnée non disponible

Quartz (SiO<sub>2</sub>)

Répartition entre les compartiments Environnementaux : donnée non disponible

Dioxyde de Titane

Répartition entre les compartiments Environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et VPVB

12.6 Autres effets néfastes

Produit :

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique., Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Fiche de données de sécurité

## R408S

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU :

ADR 3077  
IMDG 3077  
IATA 3077

#### 14.2 Nom d'expédition ONU approprié :

ADR Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, N.S.A. (oxyde de zinc)  
IMDG Environmentally hazardous substance, solid, N.O.S. (oxyde de zinc)  
IATA Environmentally hazardous substance, solid, N.O.S. (oxyde de zinc)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR 9  
IMDG 9  
IATA 9

#### 14.4 Groupe d'emballage :

ADR III, M7, 90, 9, (E), Marchandise emballée  
IMDG III, 9, F-A, S-F  
IATA 956, III, 9

#### 14.5 Risques environnementaux :

ADR oui  
IMDG oui  
IATA oui

#### 14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs :

Pas d'information disponible.

#### 14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC:

Type de bateau : N/A  
Catégorie de pollution : N/A

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### 15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU SVHC – Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation  
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57)

Règlementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux installations classées) 96/82/EC Mise à jour : 2003 Dangereux pour l'environnement 9a Quantité 1 : 100t, Quantité 2 : 200t

#### Etat actuel de notification :

REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire.  
CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'inventaire Suisse.  
US.TSCA : Dans l'inventaire TSCA  
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.  
AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire.  
NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire.  
ENCS : N'est pas inscrit dans l'inventaire.  
ISHL : N'est pas inscrit dans l'inventaire.  
KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire.  
PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire.  
IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire.

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

R408S

6/6